

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 2 décembre 2016

Montréal n'ayant pas d'école, une convention a été passée avec la commune de Chassiers pour formaliser la participation financière dans le cadre des séances piscine qui ont lieu à la Perle d'eau à Lablachère pour les scolaires et mises en place par les écoles accueillant les élèves domiciliés à Montréal.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a été prévu le remplacement des deux containers à verre et à papier situés près des fontaines du village par des containers semi enterrés qui seraient installés sur la place du Plot et ce, dans le cadre de l'aménagement et l'embellissement du centre village. Les devis s'élèvent à 8900 € H.T. pour l'achat de deux containers et à 5080 € H.T. pour le terrassement. Le conseil autorise le maire à faire toute démarche de recherche de subvention.

L'agent technique communal a effectué en 2016 des travaux relevant de travaux d'investissement : construction d'un mur longeant le nouveau jardin public, construction d'un placard mural dans le bureau du maire et pose de panneaux publicitaires sur les voies communales. Les dépenses liées à ces travaux vont être intégrées en investissement par le biais des travaux en régie.

Le conseil municipal, décide par 3 voix contre et 12 voix pour d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an au receveur municipal de Joyeuse.

Suite à des dépenses imprévues en fonctionnement il est voté la décision modificative suivante :
Dépenses imprévues : - 4100 €, subvention de fonctionnement aux communes : 3000 €, charges diverses de gestion courante : 1100 €.

Le conseil accepte de verser une subvention de 20 € par élève pour une classe de découverte se déroulant en mai 2017 à Mejannes le Clap pour 26 élèves de l'école publique de Laurac résidant à Montréal.

Le devis d'entretien annuel des pompes à chaleur des logements communaux pour un montant de 320 € HT ainsi que le devis pour la ferronnerie des portails du jardin public pour un montant de 3974 € HT, ont été acceptés.

Les réseaux d'alimentation en eau potable sont insuffisants sur les quartiers de Chadeyron et Bellevue. Ces quartiers sont situés dans la zone AUa du PLU, constructible lorsque le réseau d'eau sera suffisant. Une rencontre va être proposée avec les propriétaires des parcelles concernées et un technicien du SEBA.

Une réunion est programmée avec les services du conseil départemental pour finaliser le dossier d'aménagement de la traversée du village.

Les vœux du maire se dérouleront le samedi 21 janvier 2017.